

Partir

en Séjours



O
D
J
A
G

Été
11-15
ans

20
26



Tarifs des séjours

Pour les tarifs des activités proposées, Escalado applique la méthode de calcul basée sur le taux d'effort.

Le Taux d'Effort est un coefficient multiplicateur qui s'applique à votre Quotient Familial fourni par la CAF. Cela permet à chacun d'obtenir un tarif personnalisé en fonction de son Quotient Familial (QF).

Pour assurer une meilleure lisibilité, Escalado a choisi d'afficher les tarifs des activités sous forme de symboles "pièce" pour ses activités. Ainsi vous paierez toujours le même montant (en fonction de votre QF pour une pièce). ① = de 0,86€ à 2,40€

SÉJOURS ETÉ 2026			Pièces
Séjours	Nbre de jours	Tarifs	①
Séjour 13/15 (Brest)	6	De 123,84€ à 388,80€	144
Séjours 11/15 (La Roche Bernard)	5	De 86 € à 276 €	100
Séjours 11/13 ans (Château La Turmelière)	6	De 103,20€ à 331,20€	120
Pass colo - Spécial 11ans (Port Barbe)	5	De 86 € à 276 €	100

Pour obtenir vos tarifs personnalisés en fonction de votre QF, rendez-vous sur le simulateur du site d'Escalado www.escalado.fr (rubrique pratique tarifs séjours) ou renseignez-vous auprès de l'accueil d'Escalado.

PRÉ-INSCRIPTION EN LIGNE

Le mercredi 08 avril à partir de 18h

Possibilité de pré-inscrire un-e frère/soeur ou un-e copain/copine en plus de sa pré-inscription.

Le 09 avril, les familles recevront un message pour confirmer leur statut (validation ou liste d'attente).

Le statut est déterminé par l'ordre d'arrivée (heure de connexion).

Pour vous pré-inscrire, rien de plus simple !

Cliquer sur le QR Code du séjour qui vous intéresse pour accéder au formulaire.



INSCRIPTION

Pièces obligatoires à fournir lors du RDV pour l'inscription définitive

- Dernière notification CAF (numéro + quotient familial)
- Copie du carnet de santé (vaccins à jour)
- Justificatif de domicile
- Photo d'identité récente
- Pass nautique ou savoir nager selon le séjour

Afin de privilégier l'accès à tous, un.e jeune pourra s'inscrire uniquement sur un séjour. A partir du 26 juin, si des places sont vacantes, il sera alors possible de s'inscrire sur un autre séjour.



Aides financières possibles

● VACAF AVE



Conditions :

- Avoir reçu une prestation de la Caf (allocations familiales, aide au logement, prime d'activité, RSA, AAH...) en octobre 2025 ainsi qu'en janvier 2026.
- Avoir au moins un enfant à charge de moins de 18 ans au 1^{er} janvier 2026.
- Avoir un quotient familial Caf inférieur ou égal à 800 euros en janvier 2026.

Aide :

Prise en charge de 40% à 70% du coût du séjour en fonction du quotient familial. Si vous êtes bénéficiaires de l'aide, la CAF vous enverra un courrier.

● PASS COLO



PASS
colo

Aide pour les enfants nés en 2015

QF de 0 à 200 => aide jusqu'à 350€

QF de 201 à 700 => aide jusqu'à 300€

QF de 701 à 1200 => aide jusqu'à 250€

QF de 1201 – 1500 => aide jusqu'à 200€

Il est possible d'utiliser le Pass colo en 2026 pour les enfants nés en 2014 qui ne l'ont pas utilisés en 2025.

Informations sous réserve des directives validées par le gouvernement et la CAF.

● SECOURS POPULAIRE

Uniquement pour les familles bénéficiaires.

Les échanges et projets en cours

● Projet échange Avilès (Espagne)



Du 04 au 11 août

Escalado propose chaque année un projet international pour les 13-15 ans. Pendant une année, 12 jeunes se retrouvent très régulièrement pour préparer, échanger (soirées, mini-séjours...) sur leur projet. En août, les jeunes partiront à Avilès en Espagne dans le cadre d'un jumelage. **Complet**

● Séjour territoire ouest - Du 06 au 10 juillet

Pour la quatrième année consécutive, 12 jeunes des classes de 4^{ème} du collège Pierre Norange partiront en séjour avec Escalado. Les jeunes sont pleinement acteurs de ce projet puisqu'ils choisissent la destination, les activités, les conditions du séjour... Ce séjour s'adresse principalement aux jeunes qui n'ont pas ou peu l'occasion de partir en vacances en dehors de Saint-Nazaire. **Complet**



Les séjours proposés par Escalado sont uniquement destinés aux jeunes nazairiens.nes





11/13 ANS



Tente

De 10 ans ^{1/2} à 13 ans ^{1/2}
Être né(e) entre le 01/01/2013 et le 31/12/2015

● Du 06 au 10 juillet ▲ 100

5 jours - Port Barbe - Près de Nantes (44)

Premier départ en colo pour les jeunes nés en 2015 !

Viens découvrir, les séjours et la vie en collectivité autour d'une semaine en camping sur les bord de l'Erdre !

Une semaine d'activités sportives mais aussi des programmes axés autour de la culture (visite de Nantes), des sciences et de la découverte de la nature.

Ce premier départ en colo restera un bon souvenir pour tous !



● Du 27 au 31 juillet et du 03 au 07 août ▲ 100

5 jours - La Roche Bernard (56)

Mystères sur la Vilaine

Direction La Roche-Bernard pour un séjour en camping placé sous le signe du grand air, de l'eau et du collectif. Entre activités nautiques, aventure de pleine nature et découvertes locales en circuit court, le séjour invite à bouger, se détendre et partager .

La vie quotidienne se vit ensemble : on s'organise, on cuisine, on coopère....

Bref on fait équipe et on se la coule douce... comme la Vilaine !



● Du 17 au 22 août ▲ 120

6 jours - Orée d'Anjou (49)

Tu as envie d'un séjour nature en camp à côté d'un château avec des activités qui sortent de l'ordinaire ?

Tu veux vivre une semaine entre battle archery, Terra Botanica et animations surprises ?

Ce séjour est fait pour toi !

Et si tu as envie de passer ton séjour dans un espace qui veut prendre soin de son environnement, c'est une raison de plus pour nous rejoindre.



Prêt pour la vie de château ?

Séjours été 2026





13/15 ANS



De 12 ans ^{1/2} à 15 ans ^{1/2}

Être né(e) entre le 01/01/2011 et le 31/12/2013

● Du 20 au 25 juillet
6 jours - Larmor plage Brest (29)

Breizh'Trip 'Entre vagues et sensations'

Prends la vague et embarque pour 6 jours d'aventure en Bretagne. Initiation surf, vie en collectivité, parc d'attractions... Et ce n'est pas tout : une journée entière où tu seras aux manettes pour organiser les activités avec le reste du groupe !

Entre défis, jeux et moments de partage, ce séjour promet des souvenirs mémorables et des fous rires garantis !

Alors, tu embarques ?



Séjours été 2026

● Cet été - 14/15 ans

4 séjours en semi autonomie à 30mn de Saint-Nazaire

Du 13 juillet au 28 août, possibilité pour quatre groupes de 4 à 6 jeunes nazairiens de partir quelques nuits en autonomie.

Les jeunes seront aux manettes de leur séjour !

Ce sont eux, accompagnés d'Escalado et avec le soutien de leurs parents qui prépareront leur programme selon leurs envies !

SÉJOURS EN SEMI-AUTONOMIE

**14
15
Ans**

ENVIE DE PARTIR AUTREMENT ?
DE CHOISIR TES VACANCES ?

Réunion d'informations
Lundi 23 mars à 18h30
A Agora - salle 2

- Départ entre le 13 juillet et le 28 août 2026
- 1 à 4 nuits
- Groupe de 4 à 6 jeunes (groupe d'amis.es.)
- Destination à 30mn de Saint-Nazaire
- Escalado accompagne les jeunes et les parents dans la réalisation du projet



Info au 06 23 67 13 52



CONDITIONS GENERALES DE SERVICES

(extraits)



IMPORTANT

Ici retrouvez toutes nos conditions générales

(<https://www.escalado.fr/inscriptions/>)

Présentation de l'organisateur

L'association Escalado, association loi 1901, organise des séjours de vacances pour mineurs déclarés auprès des services de l'État, conformément aux articles L227-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles. L'administration de tutelle de ces activités est le SDJES 44 pour la Loire Atlantique.

Les séjours sont encadrés par des équipes qualifiées titulaires des diplômes requis (BAFD, BAFA, diplômes professionnels, surveillant de baignade, etc.) et par des intervenants diplômés pour les activités spécifiques.

Prestations comprises pour un séjour

Sauf mention contraire, le prix comprend : le transport aller-retour, l'hébergement, la pension complète, l'encadrement, les activités, le matériel pédagogique.

Les programmes sont établis à titre indicatif et peuvent être adaptés par l'organisateur en fonction : des conditions météo, de la sécurité, d'une évolution de la réglementation non connue lors de la préparation et la communication du séjour, de tout autre événement grave indépendant de la volonté de l'organisateur.

Ces adaptations ne constituent pas une modification substantielle du séjour.

Tarifs et modalités de paiement

- Arrhes

Des arrhes correspondant à 50 % du prix du séjour sont demandées lors du RDV d'inscription. Un minimum de 20 € est exigé par séjour et par enfant, aides déduites.

- Paiement du solde

Le solde doit être réglé au plus tard à la date indiquée par Escalado. Le non-paiement peut entraîner l'annulation de l'inscription et la perte des arrhes.

- Moyens de paiement

Les paiements sont acceptés : chèque, espèces, virement, chèques vacances, aides et bons CAF, autres aides acceptées. Des paiements échelonnés peuvent être proposés.

Santé

Les responsables légaux doivent fournir toutes les informations médicales nécessaires, en particulier :

- le mineur suit un traitement régulier au long cours ou au moment du séjour,
- s'il bénéficie habituellement à l'école ou en structure d'un PAI (protocole d'accueil individualisé) lié à une situation de santé (maladie chronique, handicap, ...).

Escalado étudie les possibilités d'accueil des enfants en situation de handicap afin de permettre leur participation dans les meilleures conditions. Nous recherchons l'inclusion collective la plus adaptée possible selon le séjour. Cependant, parfois certaines situations, type de séjours ou limitations de moyens à notre disposition ne peuvent pas permettre le départ en séjour d'un enfant malgré notre volonté.

Escalado ne peut être tenue responsable des conséquences d'informations non transmises lors de l'inscription : de santé ou sur d'autres sujets concernant le mineur.

Une information importante changeant les conditions d'accueil connues et prévues du mineur transmise au moment du départ du séjour peut entraîner une non prise en charge du mineur décidée par le direction du séjour et une annulation du séjour par Escalado.

Les vaccinations obligatoires doivent être à jour selon la réglementation de la SDJES à la date en vigueur (DTP à date début 2026). En cas de maladie ou accident pendant le séjour : Escalado prend toutes les mesures nécessaires et informe la famille, les frais médicaux avancés doivent être remboursés par la famille.

Assurance et responsabilité

- Assurance responsabilité civile de l'association

Conformément à la réglementation applicable aux organisateurs d'accueils collectifs de mineurs, l'association Escalado a souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle auprès de **MAIF - Mutuelle Assurance des Instituteurs de France**
200 avenue Salvador Allende 79038 Niort Cedex

Cette assurance couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'association, à ses dirigeants, ses salariés et ses bénévoles, dans le cadre de l'organisation des séjours et des activités proposées, conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment le décret n°94-490 du 15 juin 1994.

Numéro de sociétaire MAIF : 3641429P

Annulation

- Annulation par la famille

Les arrhes sont conservées par Escalado sauf en cas : de maladie grave, de situation exceptionnelle justifiée, notamment : accident grave, décès familial, mutation professionnelle, licenciement économique ou urgence sociale.

Un certificat médical doit mentionner : le nom de l'enfant, les dates concernées.

La demande doit être faite dans les 15 jours suivant l'événement. L'association étudiera la situation et statuera sur la demande dans un délai d'un mois. Concernant un départ anticipé pendant un séjour, un remboursement partiel peut être étudié au prorata des jours restants selon la situation. Aucun remboursement n'est automatique.

- Non présentation au départ du séjour ou départ anticipé pendant un séjour- Aucun remboursement n'est effectué.

- Annulation par Escalado

Escalado peut annuler un séjour en cas : de force majeure (événement subi et non prévisible : météo ...) d'effectif insuffisant mettant gravement en péril l'équilibre économique du séjour, de problème de sécurité,, de non-obtention de financements mettant gravement en péril l'équilibre économique du séjour

Les sommes versées par les familles constitueront un avoir pour des inscriptions à de futures activités de l'association. La famille peut explicitement demander le remboursement.

Acceptation des CGS

L'inscription vaut acceptation des présentes conditions générales.

escalado

INFOS PRATIQUES

Accueil téléphonique et renseignements

Du lundi au vendredi - 9h/12h - 14h/17h

02 44 73 45 00 - info@escalado.fr

**Pré-inscriptions en ligne le
8 avril à partir de 18h**

- **11-13 ans (Roche Bernard)**

Du 27 au 31 juillet



- **11-13 ans (Roche Bernard)**

Du 03 au 07 août



- **11-13 ans (La Turmelière)**

Du 17 au 22 août



- **Pass colo 11 ans (Port Barbe)**

Du 06 au 10 juillet



- **13-15 ans (Brest)**

Du 20 au 25 juillet



www.escalado.fr | info@escalado.fr



escaladojeunesse



escalado44600

